

Parcs et jardins publics

Les surfaces vertes dans les zones résidentielles constituent des espaces vitaux importants pour d'innombrables animaux et plantes indigènes. Jusqu'en 1960 environ, les espèces végétales et animales sauvages faisaient partie du cadre local. Un entretien souvent hostile à l'environnement et une présence de plus en plus massive de personnes qui cherchent la tranquillité dans la verdure représentent maintenant une menace pour la nature dans les villages et les villes. Aujourd'hui, les communes doivent montrer l'exemple dans la promotion de la faune et de la flore indigène. Il faut contrecarrer la diminution continue d'espèces végétales et animales par un entretien plus naturel et écologique.

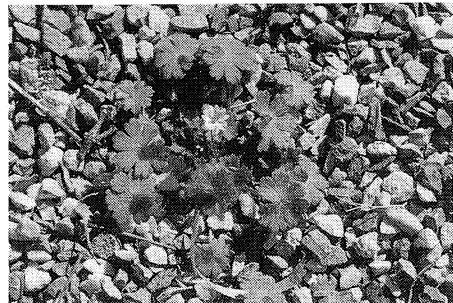
Les parcs et les jardins naturels ont une plus grande valeur écologique et sont plus diversifiés par rapport aux espaces verts conventionnels, car presque tous les animaux sauvages dépendent des plantes indigènes. Du point de vue de la nature, les jardins ornementaux sont toujours des corps étrangers. En ce qui concerne la plupart des espaces verts, il faut avoir une plus grande tolérance à l'égard des herbes sauvages et cela est réalisable grâce à des mesures d'entretien simples.

Des mesures pour favoriser la nature dans les espaces verts

- Là où c'est possible, on transforme les aménagements conventionnels et les surfaces en dur ou avec un autre revêtement en espaces naturels. Important: confier à des spécialistes la tâche d'effectuer une planification soignée.
- Une planification des travaux d'entretien adaptée aux différents besoins permet de créer des zones naturelles. Même les parcs historiques et les cimetières peuvent être transformés partiellement en espaces verts naturels de grande valeur. La planification demande une étroite collaboration entre aménagistes, biologistes, spécialistes de la protection du paysage et le personnel chargé de l'entretien.



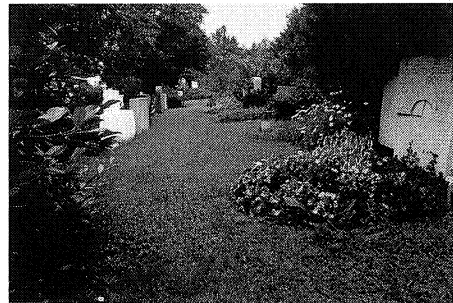
Cette surface pavée n'est pas utilisée. La végétation y est tolérée. La solution la plus cohérente consisterait à la transformer en un espace vert naturel.



On peut tolérer les plantes sauvages qui poussent dans les allées et sur les places. De nos jours elles sont encore éliminées dans les parcs historiques et dans les cimetières.



Les plates-bandes ornementales supportent mal la concurrence de la végétation spontanée et demandent beaucoup de travail. Il faudrait les limiter à des petites surfaces.



Même dans les parcs conventionnels on peut adopter des mesures d'aménagement évitant dès le début le conflit avec la végétation spontanée.



Les herbes sauvages ne peuvent être tolérées dans les pelouses qui doivent satisfaire aux exigences les plus élevées, par exemple les «greens» de golf.



Les surfaces de détente et de repos, ainsi que les zones vertes le long des routes et à proximité des habitations devraient être aménagées le plus souvent possible en espaces naturels.

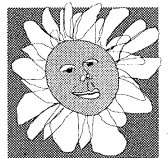


Feuille d'information n° 4

- Les plates-bandes ornementales devraient être limitées aux petites surfaces et aux cas particuliers.
- Les pesticides contre les maladies des plantes et les parasites devraient être utilisés tout au plus pour les cultures délicates (plates-bandes de roses, cultures de plantes sensibles).
- L'emploi d'herbicides dans les jardins, sur les sentiers et les places peut être complètement éliminé: avec un peu de tolérance, le désherbage manuel, les paillis de copeaux ou les plaques de carton pour protéger les nouvelles plantations, l'emploi d'appareils à flamme, le fauchage, le changement du revêtement, etc.
- Les pelouses de parcs et de jeux ne devraient pas être fertilisées; les pelouses des installations sportives ne devraient l'être que sur la base d'une analyse du sol. Réduire la fréquence des tontes en fonction des besoins et de l'utilisation. Avec un bon aménagement, un mélange de semences approprié et un entretien adapté, même une pelouse qui doit satisfaire à des exigences très élevées n'a pas besoin d'herbicides.
- Autour des plantations arbustives on laissera une bande d'herbe d'au moins 2,5 m de largeur qui sera fauchée en automne, une fois par année ou tous les deux ans.
- Les feuilles tombées en automne ne sont enlevées que si cela est vraiment nécessaire.
- Il suffit de faucher une ou deux fois par année la végétation spontanée qui pousse sur les sentiers et les places peu fréquentées.
- On peut éviter des coûts et économiser de l'énergie ainsi que des matières premières en réutilisant sur place les feuilles, l'herbe et le bois d'un parc (compost au lieu de tourbe, etc.). Ces travaux nécessitent également une planification soignée.

Attention !

- Les ordures et les déchets n'ont rien à voir avec un milieu ambiant naturel.
- Il faut informer la population sur l'adoption de mesures d'entretien plus écologiques.
- L'entretien écologique a son prix. Seules une bonne planification et une transformation adéquate de zones en espaces verts naturels permettront une gestion plus économique par rapport à un entretien conventionnel.



**Donnons une chance aux
«mauvaises herbes»!**

Une campagne de L'OFFEP pour l'entretien sans herbicides
des routes et des espaces verts

